



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 54597

Texte de la question

M. Dominique Tian appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'utilité qu'il y aurait à réintroduire dans les manuels scolaires destinés aux élèves du primaire des notions d'économie. En effet, pendant des décennies, les ouvrages scolaires comportaient des exercices d'arithmétique. Cet enseignement s'appuyait sur des cas concrets de calcul ; les exercices comportant des notions de rendement de l'épargne ou encore du coût du crédit. Ces notions avaient une grande valeur pédagogique et sensibilisaient les enfants aux réalités économiques. Aussi, il lui est demandé s'il envisage de réintroduire dans les programmes scolaires du primaire ce type d'enseignement.

Texte de la réponse

L'allongement de la scolarité et une meilleure articulation entre le premier et le second degrés ont entraîné le report d'une partie du programme d'arithmétique, et notamment les apprentissages liés aux calculs de pourcentage, au collège. Ces calculs étaient autrefois au programme des classes de fin d'études et s'adressaient donc à des élèves de plus de onze ans ayant à la fois des capacités intellectuelles et une maturité qui font défaut, compte tenu de leur plus jeune âge, aux élèves qui sont aujourd'hui dans les dernières classes de l'école primaire. Préparant à ces calculs, une première approche de la notation de proportionnalité est effectuée au cycle des approfondissements de l'école élémentaire ; cette initiation est indispensable pour aborder ensuite des apprentissages complexes qui exigent des ressources intellectuelles peu accessibles à de jeunes enfants. Dans le cadre de l'éducation civique, quelques principes d'économie peuvent être abordés dès l'école primaire et concernent par exemple l'éducation du consommateur.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54597

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10371

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1918